

10 novembre 2022

Comité exécutif

Séance ordinaire du 10 novembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 10 novembre 2022 à 13h30.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne ainsi que monsieur Marco Savard sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général, Monsieur Stéphane Beaudin, Directeur général adjoint et madame Maude Clossey, Directrice générale adjointe ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

Monsieur Sébastien Gaudette est absent.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13h30

ORDRE DU JOUR

CE-20221110-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté en ajoutant toutefois les items suivants:

- Item CE-20221110-6.5 : « Demande de participation d'un membre du conseil municipal à la cérémonie « Mérite municipal 2022 » organisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation »;
- Item CE-20221110-9.1 : « Diverses autorisations pour la tenue de l'événement « Défilé du Père Noël – Édition 2022 » »;
- Item CE-20221110-9.2 : « Diverses autorisations pour la tenue de l'événement « Marché de Noël de Saint-Jean-sur-Richelieu – Édition 2022 » ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

10 novembre 2022

PROCÈS-VERBAUX

CE-20221110-5.1

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
13 octobre 2022**

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2022.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

CE-20221110-6.1

**Demande de participation de membres du conseil municipal
au Grand festin d'huîtres organisé par Dalisa**

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal.

Que les membres du conseil municipal soient autorisés à participer à l'activité suivante:

- Madame la Mairesse Andrée Bouchard, mesdames les conseillères municipales Mélanie Dufresne et Patricia Poissant et messieurs les conseillers municipaux Jean Fontaine, Jérémie Meunier et Marco Savard au « Grand festin d'huîtres » organisé par Dalisa, qui se tiendra le 30 novembre 2022, au Café du théâtre situé au Quartier DIX30.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer la somme de 2 400\$ pour les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 novembre 2022

CE-20221110-6.2

Demande de participation d'un membre du conseil municipal au parcours de formation en approvisionnement responsable

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal;

Que soit autorisée la conseillère Jessica Racine-Lehoux à participer au « Parcours de formation en approvisionnement responsable » organisé par la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu, se tenant les 3 et 10 novembre 2022, par visioconférence.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer la somme de 28,74 \$ pour les dépenses afférentes à cette participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221110-6.3

Demande de participation de membres du conseil municipal au « souper spaghetti » organisé par les Chevaliers de Colomb, conseil 1145

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal;

Que soient autorisées madame la mairesse Andrée Bouchard et madame la conseillère municipale Mélanie Dufresne à participer au « souper spaghetti » organisé par les Chevaliers de Colomb, conseil 1145, qui se tiendra le 18 novembre 2022.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer la somme de 30,00 \$ pour les dépenses afférentes à cette participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221110-6.4

Appel d'offres - SA-3-TDI-22-I - Fourniture et livraison d'un (1) enregistreur serveur vidéo pour le Service de police

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et livraison d'un (1) enregistreur serveur vidéo pour le Service de police;

10 novembre 2022

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Sécurmax, systèmes intégrés de sécurité inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Sécurmax, systèmes intégrés de sécurité inc. », le contrat pour la fourniture et livraison d'un (1) enregistreur serveur vidéo pour le Service de police, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, au coût unitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-3-TDI-22-I et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant global estimé à 51 281,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221110-6.5

Demande de participation d'un membre du conseil municipal à la cérémonie « Mérite municipal 2022 » organisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal;

Que madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux soit autorisée à participer à la cérémonie « Mérite municipal 2022 » organisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui se tiendra le 21 novembre 2022, à Québec.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à cette participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

CE-20221110-8.1

Dépôt d'un règlement de grief

CONSIDÉRANT le dépôt du grief POL-2019-009 et POL-2020-001 par la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'article 31 – Griefs du règlement CE-0001 stipule que le comité exécutif est autorisé à régler un grief avec le syndicat pour plus de 50 000\$ et moins de 100 000 \$.

10 novembre 2022

Que soit accepté le dépôt du rapport de règlement de griefs POL-2022-10-24 du 10 novembre 2022 en vertu de l'article 31 du règlement CE-0001 en versant la rémunération prévue et payable pour les policiers admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221110-8.2

Embauche de monsieur Julien Plante au poste de « bibliothécaire - Service public et animation » au Service de la culture, du développement social et du loisir

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a effectué un processus de dotation;

Que soit autorisée l'embauche de Julien Plante au poste de « bibliothécaire - Service public et animation » au Service de la culture, du développement social et du loisir, et ce, à compter du 9 janvier 2023.

Que les conditions de travail de monsieur Julien Plante soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres - équités et qu'il soit assujetti à une période de probation de six (6) mois de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

CE-20221110-9.1

Diverses autorisations pour la tenue de l'événement « Défilé du Père Noël – Édition 2022 »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désire se distinguer par son offre événementielle créant une signature distinctive au territoire;

CONSIDÉRANT que la « Chambre de commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu » organise le « Défilé du Père Noël – Édition 2022 » se tenant le samedi 3 décembre 2022 entre 11 h et 15 h;

CONSIDÉRANT que les services municipaux ont été informés et consultés;

10 novembre 2022

Que soit autorisée la tenue de l'événement « Défilé du Père Noël– Édition 2022 » prévu le samedi 3 décembre 2022 entre 11 h et 13 h, incluant des activités d'animation se poursuivant jusqu'à 15 h, dans le secteur du Vieux-Saint-Jean.

Que soit autorisée la fermeture et l'interdiction de stationner dans certaines rues, le tout tel qu'indiqué à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que soit autorisée, s'il y a lieu, la vente d'alcool, de nourriture et d'objets promotionnels sur les sites de l'événement par les fournisseurs autorisés conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

Que soit autorisés les feux à ciel ouvert sur la place publique du Vieux-Saint-Jean ou autres sites nécessaires à la tenue de l'événement afin de permettre l'installation de foyers de type braseros.

Que soit autorisée une dérogation de bruit durant toute la durée de l'événement.

Que soit autorisé le soutien logistique et le prêt de matériel, en fonction des ressources disponibles de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221110-9.2

**Diverses autorisations pour la tenue de l'événement «
Marché de Noël de Saint-Jean-sur-Richelieu – Édition 2022 »**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désire se distinguer par son offre événementielle créant une signature distinctive au territoire;

CONSIDÉRANT que les Services du développement économique et de la Culture, du développement social et du loisir œuvrent à la planification, la production et la réalisation du « Marché de Noël de Saint-Jean-sur-Richelieu – édition 2022 » prévus les 3, 4, 10 et 11 décembre 2022 entre 10 h et 17 h à la place publique du Vieux-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les services municipaux ont été informés et consultés;

Que soit autorisée la tenue de l'événement « Marché de Noël de Saint-Jean-sur-Richelieu – Édition 2022 » prévu les samedi et dimanche 3, 4, 10 et 11 décembre 2022 entre 10 h et 17 h à la Place publique du Vieux-Saint-Jean.

Que soit autorisée l'interdiction de stationner sur la rue Richelieu, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Charles, du côté de la Place publique du Vieux-Saint-Jean seulement, le jour des événements entre 7 h et 19 h.

10 novembre 2022

Que soit autorisée la vente d'alcool, de nourriture et d'objets sur le site de l'événement par les fournisseurs autorisés conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

Que soit autorisée les feux à ciel ouvert sur la Place publique du Vieux-Saint-Jean à la tenue de l'événement afin de permettre l'installation de foyers braseros.

Que soit autorisée une dérogation de bruits pour la période de l'événement mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

CE-20221110-12.1

Octroi de contrat de gré à gré – SA-18-TP-22-GR Services professionnels en architecture pour les plans et devis des travaux de réhabilitation de l'ancienne gare du Canadien National - Phase 1

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour des services professionnels en architecture pour les plans et devis des travaux de réhabilitation de l'ancienne gare du Canadien National – Phase 1 peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709 ;

Que soit accordé à « G. Carazzato architecte inc. » le contrat relatif à des services professionnels en architecture pour les plans et devis des travaux de réhabilitation de l'ancienne Gare du Canadien National – Phase 1, en fonction du prix forfaitaire soumis par le fournisseur, et reçu le 29 septembre 2022, au montant total de 33 055,31 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

CE-20221110-14.1

Modification d'un numéro civique sur la rue Jacques-Cartier Sud

10 novembre 2022

CONSIDÉRANT que le bâtiment se trouve sur la rue Therrien et non sur la rue Jacques-Cartier Sud et que cela crée des problèmes de repérage en cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse, laquelle privilégie une séquence de numéros lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété, et ce, pour des raisons de sécurité;

De modifier les numéros civiques des propriétés suivantes, à savoir:

<u>Adresse existante</u>	<u>Nouvelle adresse</u>
358-360, rue Jacques-Cartier Sud	pour 158-160, rue Therrien

Le tout tel qu'illustré au plan P-CE-115 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable et daté du 10 octobre 2022.

Que le changement d'adresse autorisé par la présente résolution soit transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'à nos partenaires, et ce, pour une entrée en vigueur le 10 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-20221110-21

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 15h30

Président

Secrétaire
